

PROJET D'ORDRE DU JOUR ET ANNOTATIONS

66^{ème} réunion de la Commission baleinière internationale

24-28 octobre 2016

Grand Hotel Bernardin, Portorož, République de Slovénie

Des annotations détaillées sur chaque point figurent à la fin de l'ordre du jour (à partir de la page 6)

NOTE :

Les propositions d'amendement du Règlement annexé à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (1946) seront examinées au point 5 de l'ordre du jour. Un amendement au Règlement a été proposé pour le Sanctuaire baleinier de l'Atlantique sud.

Les résolutions seront examinées au point 6 pour accorder suffisamment de temps et de possibilités soient donnés pour aboutir à un consensus.

1. QUESTIONS PRELIMINAIRES

- 1.1 Allocution de bienvenue
- 1.2 Discours d'ouverture
- 1.3 Rapport du Secrétaire sur les accréditations et les droits de vote
- 1.4 Dispositions liées à l'organisation de la réunion
- 1.5 Examen des documents

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PRESENTATION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

- 3.1 Principales recommandations
- 3.2 Plan de travail futur

4. PRESENTATION DU COMITE DE CONSERVATION

- 4.1 Plan stratégique
- 4.2 Principales recommandations et plan de travail

5. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU REGLEMENT

- 5.1 Proposition de création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud

6. RESOLUTIONS

- 6.1 Amélioration de l'efficacité de la Commission baleinière internationale
- 6.2 Amélioration du processus d'examen de la chasse à la baleine au titre de permis spéciaux
- 6.3 Résolution sur la sécurité alimentaire
- 6.4 Résolution relative à la création d'un fonds visant à renforcer les capacités des gouvernements à moyens limités en vue de leur participation aux travaux de la Commission baleinière internationale
- 6.5 Résolution sur les cétacés et les services écosystémiques
- 6.6 Résolution sur la Convention de Minamata

7. CHASSE AUTOCHTONE DE SUBSISTANCE

- 7.1 Rapport du groupe de travail ad-hoc sur la chasse autochtone de subsistance
 - 7.1.1 Rapport du groupe de travail
 - 7.1.2 Rapport de l'atelier d'experts de la CBI de 2015 sur la chasse autochtone de subsistance
 - 7.1.3 Conférencière invitée pour parler des droits des peuples autochtones
- 7.2 Procédure de gestion de la chasse autochtone de subsistance
 - 7.2.1 Rapport du sous-comité sur la chasse autochtone de subsistance
 - Progrès réalisés dans le développement de SLA pour la chasse de subsistance groenlandaise
 - Revue de mise en œuvre relative aux baleines grises
- 7.3 Plan de la chasse autochtone de subsistance
 - 7.3.1 Rapport du sous-comité sur la chasse autochtone de subsistance
- 7.4 Révisions annuelles des limites de capture de la chasse autochtone de subsistance
 - 7.4.1 Stock de baleines boréales des mers de Béring, des Tchouktches et de Beaufort
 - 7.4.2 Stock oriental de baleines grises du Pacifique nord
 - 7.4.3 Stocks de petits rorquals communs au large du Groenland oriental et occidental
 - 7.4.4 Stock de rorquals communs du Groenland occidental
 - 7.4.5 Stock de baleines boréales du Groenland occidental
 - 7.4.6 Baleines à bosse au large du Groenland occidental
 - 7.4.7 Stock de baleines à bosse de l'Atlantique nord, au large de Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- 7.5 Situation du fonds volontaire pour la chasse autochtone de subsistance

8. IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES ET CHASSE DE PETITE ENVERGURE

9. ETAT DES POPULATIONS DE CETACES ET DE LEUR SANTE

- 9.1 Stocks de baleines
 - 9.1.1 Petits rorquals de l'Antarctique
 - 9.1.2 Baleines à bosse de l'hémisphère sud
 - 9.1.3 Baleines bleues de l'hémisphère sud
 - 9.1.4 Baleines grises occidentales du Pacifique nord
 - 9.1.5 Baleines franches de l'hémisphère sud
 - 9.1.6 Baleines franches du Pacifique nord et de l'Atlantique nord et petits stocks de baleines boréales
 - 9.1.7 Campagnes de recherche internationales
 - 9.1.8 Autres stocks
 - 9.1.9 Résumé des estimations d'abondance convenues
- 9.2 Petits cétacés
 - 9.2.1 Préoccupations sur le statut
 - 9.2.2 Etat d'avancement des projets réalisés à travers le fonds volontaire de la CBI
- 9.3 Santé et maladies des cétacés

9.4 Définition des stocks et tests ADN

10. HABITAT DES CETACES

- 10.1 Etat de l'environnement des cétacés (SOCER)
- 10.2 Modélisation de l'écosystème
- 10.3 Océan arctique
- 10.4 Changement climatique
- 10.5 Examen décennal du sanctuaire de l'océan austral

11. IMPACTS ANTHROPIQUES NON INTENTIONNELS

- 11.1 Programme de recherche POLLUTION 2000+
- 11.2 Débris marins
- 11.3 Captures accidentelles de cétacés
- 11.4 Sons anthropiques
- 11.5 Collisions avec les navires

12. L'AVENIR DE LA CBI

13. METHODES DE MISE A MORT ET QUESTIONS DE BIEN-ETRE ASSOCIEES

- 13.1 Résumé des données communiquées sur les baleines tuées
- 13.2 Améliorer les pratiques de chasse sans cruauté
 - 13.2.1 Rapports des gouvernements contractants
 - 13.2.2 Rapport de la réunion du groupe d'experts de la NAMMCO en 2015
- 13.3 Bien-être des baleines
 - 13.3.1 Rapport de l'atelier de la CBI sur les aspects de bien-être des cétacés non liés à la chasse
 - 13.3.2 Engagement d'autres organisations et experts sur des questions liées au bien-être des cétacés
- 13.4 Questions de bien-être associées à l'emmêlement des grands cétacés
 - 13.4.1 Rapport du troisième atelier d'experts de la CBI sur les problèmes d'emmêlement de grandes baleines
 - 13.4.2 Rapport de l'atelier d'experts conjoint sur la réduction des emmêlements des grandes baleines et des captures accidentelles
 - 13.4.3 Rapport d'activité du Secrétariat
- 13.5 Interventions en cas d'échouages
 - 13.5.1 Rapport de l'atelier de la CBI sur l'élaboration de directives pratiques sur le traitement de cas d'échouage des cétacés
 - 13.5.2 Recommandations du comité scientifique sur les échouages

14. PERMIS SCIENTIFIQUES

- 14.1 NEWREP-A
- 14.2 JARPN II
- 14.3 Procédures utilisées par le comité scientifique pour procéder à l'examen des permis spéciaux
- 14.4 Divers

15. SECURITE EN MER

16. AUTRES QUESTIONS LIEES A LA CONSERVATION

16.1 Plans de gestion et de conservation

- 16.1.1 Baleine grise du Pacifique ouest
- 16.1.2 Baleine franche australe de l'Atlantique sud-ouest
- 16.1.3 Baleine franche australe du Pacifique sud-est
- 16.1.4 Propositions de CMP supplémentaires
- 16.1.5 Rapport d'activité du groupe de travail permanent sur les CMP

16.2 Observation des baleines

- 16.2.1 Rapport de l'atelier conjoint sur le renforcement des capacités d'observation des baleines et des dauphins dans la région de l'océan Indien
- 16.2.2 Rapport d'activité du groupe de travail permanent sur l'observation des baleines

16.3 Rapports nationaux sur la conservation des cétacés

16.4 Partenariats régionaux de recherche

- 16.4.1 Partenariat de recherche de l'océan austral
- 16.4.2 Situation du fonds volontaire

17. AUTRES QUESTIONS DE GESTION

17.1 Procédure de gestion révisée

- 17.1.1 Questions générales
- 17.1.2 Processus de mise en œuvre

17.2 Infractions

17.3 Captures par les pays non membres

18. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

19. FINANCE ET ADMINISTRATION

19.1 Questions administratives

- 19.1.1 Communications de la CBI
- 19.1.2 Archivage des documents de la CBI
- 19.1.3 Rapport sur les communications confidentielles
- 19.1.4 Dispositions liées à l'organisation de la réunion

19.2 Groupes de travail intersessions

- 19.2.1 Efficacité opérationnelle et mesures de réduction des coûts
- 19.2.2 Renforcement des finances de la CBI
- 19.2.3 Présentation d'options pour la participation des gouvernements à moyens limités aux travaux de la Commission
- 19.2.4 Conseils d'orientation sur le site Internet
- 19.2.5 Elaboration des règles de procédure du comité scientifique

19.3 Formule de calcul des contributions financières

19.4 Etats financiers

19.4.1 Etats financiers provisoires pour 2016

19.4.2 Plan de travail et budget de recherche du comité scientifique pour 2017 et 2018

19.4.3 Budget de la Commission pour 2017 et 2018

19.5 Fonctionnement et composition du sous-comité budgétaire

19.6 Méthodes de travail du comité scientifique

20. ADOPTION DES RAPPORTS DES COMITES

20.1 Rapport du comité scientifique de 2015 (SC66a)

20.2 Rapport du comité scientifique de 2016 (SC66b)

20.3 Rapport du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort et les questions de bien-être associées

20.4 Rapport du sous-comité sur les infractions

20.5 Report du sous-comité budgétaire

20.6 Rapport du comité de conservation

20.7 Rapport du sous-comité sur la chasse autochtone de subsistance

20.8 Rapport du comité Finance et Administration

21. ELECTIONS

21.1 Election du président

21.2 Election du vice-président

22. COMPOSITION DU BUREAU

23. DATE ET LIEU DES PROCHAINES REUNIONS

24. QUESTIONS DIVERSES

25. ADOPTION DU RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS, DECISIONS ET ACTIONS REQUISES DE LA 66^{EME} REUNION

25.1 Adoption du résumé des résultats, décisions et actions requises

25.2 Conclusions du président

ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. QUESTIONS PRELIMINAIRES

1.1 Allocution de bienvenue

La 66^{ème} réunion de la CBI sera officiellement ouverte le lundi 24 octobre 2016 à 09.45. Des discours d'ouverture seront prononcés par un/des représentant(s) du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, le maire de Piran et le Secrétaire exécutif de la CBI.

1.2 Discours d'ouverture

La pratique de la Commission est d'accepter des déclarations d'ouverture de la part des commissaires et observateurs uniquement par écrit, étant entendu que le Président invitera tout nouveau Gouvernement contractant à prononcer un bref discours d'ouverture durant cette partie de la séance plénière. Les déclarations d'ouverture par écrit des gouvernements contractants et organisations présentes en qualité d'observateurs devront être transmises au Secrétariat qui les mettra en ligne dans la partie 'documents' du site Internet de la 66^{ème} réunion et les conservera dans les archives de la CBI.

1.3 Rapport du Secrétaire sur les accréditations et les droits de vote

Le Secrétaire présentera un rapport sur l'état des accréditations conformément à la règle de procédure D.1. (d). Le Secrétaire présentera également, le cas échéant, un rapport sur les suspensions de droits de vote en cours, conformément à la règle de procédure E.2. (a) et (b).

1.4 Dispositions liées à l'organisation de la réunion

Les délégués seront informés des dispositions et autres questions d'organisation pratiques de la réunion au moment de l'enregistrement et par le Secrétaire.

1.5 Examen des documents

La liste des documents figurera dans le document IWC/66/02

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été préparé par le Secrétaire sous la direction du président de la Commission et du Bureau. Il a été diffusé pour commentaires et ajouts aux Commissaires et Gouvernements contractants le 16 juillet 2016 (100 jours avant l'ouverture de la réunion).

Dans ses commentaires sur l'ordre du jour provisoire, le Japon a indiqué qu'il souhaitait que la Commission se concentre sur son mandat principal et ses responsabilités fondamentales, conformément à l'objet et au but de la Convention. Dans cette perspective, il a proposé de ne pas adopter certains points de l'ordre du jour, y compris : les méthodes de mise à mort et questions liées au bien-être, les propositions de création de nouveaux sanctuaires, les questions relatives à la santé, l'observation des baleines, les petits cétacés et le comité de conservation. Le Japon a indiqué que sa position demeure inchangée. Toutefois, dans le cadre de ses efforts de promotion d'un esprit de coopération au sein de la CBI, il ne proposera pas la suppression de ces points ou de tout autre point inscrit à l'ordre du jour lors de la 66^{ème} réunion de la Commission.

Ce point permettra également au président de donner des informations sur l'ordre des travaux de la réunion.

3. PRESENTATION DU COMITE SCIENTIFIQUE

A ce point, le président du comité scientifique présentera un résumé des progrès réalisés par son et des principales recommandations découlant de son travail intersession et de ses réunions en 2015 et 2016. Le plan de travail futur et budget du comité seront abordés au titre du point 19.4.2 de l'ordre du jour.

Le président du comité scientifique se prononcera également sur certains points spécifiques de l'ordre du jour.

- 3.1 Principales recommandations
- 3.2 Plan de travail futur

4. PRESENTATION DU COMITE DE CONSERVATION

A ce point, le président du comité de la Conservation présentera un résumé des progrès réalisés par son comité et des principales recommandations découlant de son travail intersession et des réunions conjointes des représentants du comité scientifique et du comité de conservation en 2015 et 2016. Un rapport de la réunion du comité du 21 octobre 2016 sera également diffusé.

Cette année, les travaux menés par le comité pour développer et améliorer sa stratégie et ses processus de planification opérationnels revêtiront un intérêt particulier. Le président du comité de conservation se prononcera également sur certains points spécifiques de l'ordre du jour.

- 4.1 Plan stratégique
- 4.2 Principales recommandations et plan de travail

5. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU REGLEMENT

- 5.1 Proposition de création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud

Le gouvernement du Brésil et coauteurs présenteront une proposition d'amendement du Règlement en vue de créer un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud. La proposition ainsi que le plan de gestion associé seront examinés par le comité scientifique lors de sa réunion de 2016. Le comité de conservation fera part de ses commentaires sur l'examen avant la 66^{ème} réunion de la CBI.

6. RESOLUTIONS

Ce pont est inscrit au début de l'ordre du jour pour permettre des discussions et un débat en profondeur sur toutes les résolutions soumises à l'adoption par la Commission lors de la 66^{ème} réunion de la CBI.

Les projets de résolution suivants ont été envoyés aux commissaires 60 jours avant la réunion. Des annotations figurent dans le présent document si leurs auteurs les ont transmises.

- 6.1 Amélioration de l'efficacité de la Commission baleinière internationale.
Cette résolution invite la Commission à entreprendre un examen exhaustif et indépendant de ses dispositions institutionnelles et en matière de gouvernance. La Commission a entrepris une réforme importante, notamment au cours de la dernière décennie ; cependant,

beaucoup reste encore à faire pour qu'elle s'aligne sur les meilleures pratiques applicables aux organes des traités multilatéraux.

- 6.2 Amélioration du processus d'examen de la chasse à la baleine au titre de permis spéciaux. Cette résolution vise la mise en place d'un groupe de travail intersession pour formuler des recommandations claires à la Commission sur les propositions et examens de la chasse à la baleine au titre de permis spéciaux. Le groupe de travail peut également indiquer si les examens ont tous été réalisés conformément aux instructions d'examen figurant à l'annexe P. Ce travail permettra à la Commission d'examiner minutieusement les propositions et programmes de chasse à la baleine au titre de permis spéciaux et de formuler des recommandations appropriées à ses partisans.
- 6.3 Résolution sur la sécurité alimentaire.
- 6.4 Résolution relative à la création d'un fonds visant à renforcer les capacités des gouvernements à moyens limités en vue de leur participation aux travaux de la CBI. Cette résolution a été préparée par le groupe de travail chargé de fournir des options aux gouvernements à moyens limités pour participer aux travaux de la Commission. Son rapport à l'appui de la présente résolution sera présenté au comité Finance et Administration.
- 6.5 Cétacés et services écosystémiques.
- 6.6 Résolution sur la Convention de Minamata.

Les présidents des sous-comités engagés dans des sujets ayant trait aux résolutions en discussion, seront invités à présenter un rapport au titre de ce point de l'ordre du jour.

7. CHASSE AUTOCHTONE DE SUBSISTANCE

La réunion du Sous-comité de la chasse autochtone de subsistance (ASW) se tiendra le jeudi 20 octobre 2016 et son rapport sera diffusé.

Conformément à son mandat, le Sous-comité est chargé d'examiner les informations et la documentation pertinentes du comité scientifique et d'étudier les besoins nutritionnels, de subsistance et culturels liés à la chasse autochtone de subsistance et à l'exploitation des baleines capturées à ces fins et de donner son avis à la Commission sur la dépendance des communautés autochtones de stocks spécifiques de baleines, pour que celle-ci examine et définisse les mesures de gestion appropriées (*Rep. int. Whal. Commn 48:31*).

Le comité scientifique présentera un rapport sur ses progrès au sous-comité de la chasse autochtone de subsistance. Par conséquent, le rapport de ce dernier contiendra un résumé et les conclusions des rapports de 2015 et de 2016 du comité scientifique.

7.1 Rapport du groupe de travail ad-hoc sur chasse autochtone de subsistance

Le groupe de travail ad hoc a été mis en place en 2011, lors de la 63e réunion de la CBI et son mandat consiste à identifier et à examiner des problèmes non résolus de la chasse autochtone de subsistance. Un intérêt particulier sera accordé cette année au rapport de l'atelier d'experts de CBI sur la chasse autochtone de subsistance, qui s'est tenu à Maniitsoq, Groenland, en septembre 2015.

De plus, Mme Dalee Dorough (membre experte de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones et professeure agrégée au département de sciences politiques de l'université de l'Alaska) fera le compte rendu des discussions d'autres organisations intergouvernementales sur les droits des peuples autochtones.

- 7.1.1 Rapport du groupe de travail
- 7.1.2 Rapport de l'atelier d'experts de la CBI de 2015 sur la chasse autochtone de subsistance
- 7.1.3 Conférencière invitée sur les droits des peuples autochtones

7.2 Procédure de gestion de la chasse autochtone de subsistance (AWPM)

En 2014, la Commission a adopté la résolution 2014-4, qui a souligné la nécessité de réglementer à l'avenir l'ASW au moyen d'une approche à long terme plus cohérente. La résolution invitait, entre autres, le comité scientifique, à accorder une priorité de premier ordre à tous les objectifs relatifs à l'AWMP.

La Commission a fixé des objectifs de gestion de chasse autochtone de subsistance, lesquels avaient été convenus dans sa résolution 1994-4, à savoir :

- a) veiller à ce que la chasse à la baleine ne vienne pas accroître les risques de disparition des stocks individuels ;
- b) permettre aux populations autochtones de chasser la baleine à perpétuité à des niveaux qui conviennent à leurs exigences culturelles et alimentaires, sous réserve des autres objectifs ; et
- c) maintenir les stocks à un niveau supérieur ou égal au niveau qui produit le taux de recrutement net le plus élevé et veiller à ce que les stocks qui ne correspondent pas à ce niveau s'en rapprochent, dans la mesure où l'environnement le permet.

La résolution 1994-4 décide en outre que la plus haute priorité sera accordée à l'objectif de veiller à ce que le risque de disparition des stocks ne soit pas fortement accru par la chasse de subsistance.

Le comité scientifique a répondu à ces objectifs en développant une procédure de gestion de l'ASW. Cette procédure garantit que les captures au titre de l'ASW sont conformes aux objectifs de la Commission.

A ce point de l'ordre, le président du sous-comité de la chasse autochtone subsistance informe la Commission des travaux effectués pour développer l'approche de procédure de gestion appliquée à la chasse de subsistance. Cette procédure implique le développement d'*algorithmes de limites des captures* (SLA) et ce sont ces algorithmes qui établissent la viabilité des chasses proposées conformément aux objectifs de la Commission.

A ce jour, le comité scientifique a complété quatre SLA à long terme, un premier pour les baleines boréales des mers de Béring, Tchouktches et Beaufort, un second pour les baleines grises du Pacifique nord-est, un troisième pour les baleines à bosse au large du Groenland occidental et un quatrième pour les baleines boréales du Groenland occidental. Les travaux se poursuivent pour développer des SLA pour les autres stocks qui soutiennent la chasse groenlandaise.

7.2.1 Rapport du sous-comité de la chasse autochtone de subsistance

- Etat d'avancement du développement de SLA pour la chasse de subsistance groenlandaise

Le développement de SLA pour la chasse groenlandaise est plus complexe que celui des autres chasses autochtones. Ceci est dû, d'une part, en partie au fait que la chasse groenlandaise est multi-espèces et qu'elle cible, par conséquent, différents stocks et d'autre part, au fait que la structure des stocks est plus complexe. L'exigence multi-espèces découle au Groenland de la nécessité de flexibilité entre les espèces pour répondre aux besoins de subsistance.

Reconnaissant ces facteurs, la Commission a adopté en 2008 une recommandation du comité scientifique d'utiliser une approche intérimaire pour fixer les limites de captures. Le comité scientifique indique que cette approche est fiable et valable jusqu'à deux quotas par bloc, c'est-à-dire, jusqu'en 2018. L'approche intérimaire a fait l'objet d'un test de simulation de la même manière que pour un *SLA* normal, mais pas pour une série complète de scénarios.

- *Revue de mise en œuvre* pour les baleines grises

La Commission a adopté un *SLA* pour les baleines grises capturées par la Russie et potentiellement aussi par les Etats-Unis en 2002. Bien que les *SLA* produisent des avis à long terme, le comité scientifique examine leur validité à intervalles réguliers (généralement tous les cinq ans), pour vérifier si de nouvelles informations sont disponibles et si elles doivent faire l'objet de tests supplémentaires. Ces examens sont appelés *revues de mise en œuvre*.

Une *revue de mise en œuvre* pour les baleines grises a été achevée en 2010 et le *SLA* destiné à donner un avis sur la chasse russe au large du Tchoukotka, en Sibérie, est resté inchangé. Ceci étant, le comité scientifique a estimé qu'une deuxième *revue de mise en œuvre* était nécessaire pour donner un avis sur la chasse potentielle de baleines grises par la tribu Makah sur la côte ouest des Etats-Unis. Cette deuxième *revue de mise en œuvre* a été achevée en 2013 et tient compte de la possibilité de capturer des baleines d'une petite aire d'alimentation connue sous le nom de 'Groupe d'alimentation de la côte pacifique.

Le comité scientifique a également convenu que la prochaine *revue de mise en œuvre* ne devait intervenir qu'après l'achèvement de l'évaluation des baleines grises à l'échelle de toute l'aire de répartition, entamée en 2013.

7.3 Plan de chasse autochtone

L'objectif du plan de chasse autochtone est de gérer plusieurs aspects pratiques, y compris les intervalles entre les campagnes, les reports, la collecte de données, etc. Le comité scientifique considère le plan de chasse autochtone comme une composante importante et nécessaire d'une gestion fiable de la procédure de gestion de la chasse autochtone examinée au point 7.2 ci-dessus.

7.3.1 Rapport du sous-comité de la chasse autochtone de subsistance

7.4 Examens annuels des limites de capture appliquées à la chasse autochtone de subsistance

Le nombre et la durée des limites de capture appliquées à la chasse autochtone sont définis au paragraphe 13 du Règlement de la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine. En 2012, les limites de capture ont été rétablies pour une période de six ans pour les stocks de baleines boréales des mers de Béring, des Tchouktches et de Beaufort, les baleines grises du Pacifique nord-est et les baleines à bosse au large de Saint-Vincent-et-Les- Grenadines.

Certaines limites de captures décrites dans le Règlement font l'objet d'une revue annuelle par la Commission, à la lumière de l'avis du comité scientifique. D'autres dispositions font l'objet d'une revue lorsque de nouvelles données scientifiques deviennent disponibles. Le sous-comité de la chasse autochtone de subsistance (ASW) rendra compte de ses discussions sur ce processus de revue au titre de ce point.

- 7.4.1 Stock de baleines boréales des mers de Béring, des Tchouktches et de Beaufort
- 7.4.2 Stock oriental de baleines grises du Pacifique nord
- 7.4.3 Stocks de petits rorquals communs au large du Groenland oriental et occidental
- 7.4.4 Stock de rorquals communs du Groenland occidental

- 7.4.5 Stock de baleines boréales du Groenland occidental
- 7.4.6 Baleines à bosse au large du Groenland occidental
- 7.4.7 Stock de baleines à bosse de l'Atlantique nord, au large de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

7.5 Situation du fonds volontaire pour la chasse autochtone de subsistance

Lors de sa 65^{ème} réunion en 2014, la CBI a convenu de créer un fonds volontaire dédié à la chasse autochtone de subsistance. Un rapport sur la situation de ce fonds est prévu à ce point de l'ordre du jour.

8. IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES ET CHASSE DE PETITE ENVERGURE

Une proposition d'amendement du Règlement, visant à fixer une limite de capture pour les chasses de petite envergure autour du Japon, n'a pas été adoptée par la Commission lors de sa 65^{ème} réunion en 2014. Après la réunion, le Japon a pris l'initiative de lancer, pendant l'intersession, une consultation en ligne sur la chasse de petite envergure des communautés côtières pour comprendre les pays opposés à la proposition et déterminer, en outre, les raisons de leur opposition. Suite à cette consultation, le Japon a l'intention de présenter un document de travail comprenant un résumé de son questionnaire, les réponses reçues à cette date et son analyse du problème.

9. ETAT DES POPULATIONS DE CETACES ET DE LEUR SANTE

Le comité scientifique continue progresser dans ses évaluations de plusieurs stocks de baleines. Les informations sur les stocks faisant l'objet de la chasse de subsistance, importantes pour les discussions des plans de gestion et de conservation, ou examinées dans le cadre du processus de mise en œuvre de la RMP, sont traitées aux points 7, 16.1 et 17.1 respectivement.

Ce point permet également au comité scientifique d'informer la Commission sur les campagnes de recherche internationales, y compris notamment le programme de recherche de la CBI sur l'écosystème et les cétacés dans le Pacifique nord (POWER). Il convient de noter que les partenariats de recherche régionaux, y compris le SORP, sont couverts au point de l'ordre du jour 16.4 ci-dessous.

Le comité scientifique prépare une liste convenue d'estimations d'abondance pour les populations de grandes baleines. La présentation du premier résumé sur ces travaux est prévue au point 9.1.9.

9.1 Stocks de baleines

- 9.1.1 Petits rorquals de l'Antarctique
- 9.1.2 Baleines à bosse de l'hémisphère sud
- 9.1.3 Baleines bleues de l'hémisphère sud
- 9.1.4 Baleines grises occidentales du Pacifique nord
- 9.1.5 Baleines franches de l'hémisphère sud
- 9.1.6 Baleines franches du Pacifique nord et de l'Atlantique nord et petits stocks de baleines boréales
- 9.1.7 Campagnes de recherche internationales
- 9.1.8 Autres stocks
- 9.1.9 Résumé des estimations d'abondance convenues

9.2 Petits cétacés

En 1990 et 1991, la Commission a adopté les résolutions 1990-3 et 1991-5 sur les petits cétacés. Ces deux résolutions ont demandé au comité scientifique de démarrer et de poursuivre la collecte d'informations sur les stocks de petits cétacés faisant l'objet de prises volontaires et accidentelles. De plus, en 1994, la Commission a adopté la résolution 1994-2, qui a notamment salué les travaux du comité scientifique et convenu que la Commission et les pays côtiers non membres devraient être

impliqués dans le choix des sujets prioritaires, et créé un fonds volontaire destiné à renforcer la participation des pays en développement aux travaux sur les petits cétacés.

Cette année, les recommandations du comité scientifique relatives à l'affectation des fonds découlant des contributions volontaires au Fonds de la CBI pour les petits cétacés revêtent un intérêt particulier.

Les commissaires noteront les recommandations continues sur certains cas de conservation graves, surtout ceux du Vaquita et des dauphins de Maui.

9.2.1 Préoccupations sur le statut

9.2.2 Etat d'avancement des projets réalisés à travers le fonds volontaire de la CBI

9.3 Santé et maladies des cétacés

A ce point de l'ordre du jour, le comité scientifique informe la Commission de son programme de travail en cours relatif aux maladies préoccupantes des cétacés. Ce point couvre également des cas de mortalité de cétacés incluant les échouages. Il convient de noter que les questions liées aux impacts anthropiques sont examinées au point 11.

9.4 Définition des stocks et tests ADN

Ce point permet à la Commission d'examiner d'autres aspects des travaux du comité scientifique, y compris la définition des stocks et les tests ADN. Ces derniers sont examinés en réponse à la résolution 1998-8 de la Commission.

10. HABITAT DES CETACES

Dans sa résolution 1998-5, la Commission a convenu d'inscrire régulièrement à l'ordre du jour un point au titre duquel le comité scientifique rendrait compte de ses recherches sur les préoccupations environnementales et les gouvernements contractants pourraient présenter des rapports sur les efforts nationaux et régionaux visant à contrôler et lutter contre les impacts des changements environnementaux sur les cétacés et autres mammifères marins.

10.1 Etat de l'environnement des cétacés (SOCER)

Le rapport SOCER est préparé en réponse à la résolution 2000-7 et son objectif est de fournir aux commissaires et autres parties intéressées un résumé périodique des événements, développements et des conditions dans l'environnement marin pertinents pour les cétacés. Il est compilé annuellement et des régions présélectionnées sont traitées chaque année. En 2015, le sujet principal du rapport a été l'océan pacifique et en 2016, les mers polaires (mer de l'Arctique et océan austral).

10.2 Modélisation de l'écosystème

Ce point permet au comité scientifique de rendre compte de ses travaux de modélisation de l'écosystème.

10.3 Océan arctique

Ce point permet à la Commission d'examiner les questions concernant l'océan arctique et les populations de cétacés concernées. Le Secrétariat rendra compte de son engagement auprès du Conseil de l'Arctique.

10.4 Changement climatique

Ce point permet au comité scientifique de faire le point sur ses travaux liés au changement climatique.

10.5 Examen décennal du sanctuaire de l'océan austral

Le sanctuaire de l'océan austral a été créé en 1994 par le paragraphe 7b du Règlement de la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine. Ce paragraphe prévoit l'examen du sanctuaire dix ans après sa première adoption et, par la suite, tous les dix ans. Le premier examen a été entrepris en 2004 et un second terminé par le comité scientifique lors de sa réunion en 2016. Le comité de conservation fera également part de ses commentaires sur cet examen avant la 66^{ème} réunion de la CBI.

Cette année, une proposition d'établissement d'un plan de gestion pour le sanctuaire de l'océan austral, qui découle de l'examen du comité scientifique revêt un intérêt particulier.

11. IMPACTS ANTHROPIQUES NON INTENTIONNELS

11.1 Programme de recherche POLLUTION 2000+

Au titre de ce point, le comité scientifique présentera les progrès accomplis.

11.2 Débris marins

Ce point permet au comité scientifique de faire le bilan des progrès accomplis. Il convient de noter que le programme de réponse de la CBI à l'emmèlement des grandes baleines fera l'objet d'un rapport au point Item 11.3 de l'ordre du jour.

11.3 Captures accidentelles de cétacés

Le comité scientifique fera le point des progrès au titre de ce point.

11.4 Sons anthropiques

Au titre de ce point, le comité scientifique fera le point des progrès réalisés. Cette année, les recommandations d'un atelier qui s'est tenu avant la réunion du comité scientifique en juin 2016 sur les bruits sous-marin revêtiront un intérêt particulier.

11.5 Collisions avec les navires

Au titre de ce point, des rapports seront présentés par le groupe de travail sur les collisions avec les navires du comité de conservation et le sous-comité sur la mortalité anthropique du comité scientifique.

12. AVENIR DE LA CBI

A ce point, le développement organisationnel et stratégique de la CBI sera discuté.

13. METHODES DE MISE A MORT ET QUESTIONS DE BIEN-ETRE ASSOCIEES

La réunion du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort et questions de bien-être associées est prévue le jeudi, 20 octobre 2016 et son rapport sera diffusé.

13.1 Résumé des données communiquées sur les baleines tuées

A ce point, le président du groupe de travail présentera un résumé des données communiquées par les gouvernements contractants, tel que prévu par les résolutions 1999-1 et 20012.

13.2 Améliorer le caractère sans cruauté de la chasse

A ce point, le président du groupe de travail communiquera les informations reçues conformément aux résolutions 1997-1 et 2001-2.

Cette année, un rapport de la NAMMCO d'une réunion d'un groupe d'experts qui s'est tenue en novembre 2015 pour évaluer les données sur le temps de mise à mort de chasses de grandes baleines revêtira un intérêt particulier.

13.2.1 Rapports des gouvernements contractants de la CBI

13.2.2 Rapport de la réunion du groupe d'experts de la NAMMCO en 2015

13.3 Bien-être des cétacés

Lors de la 65^{ème} réunion de la CBI en 2014, la Commission a convenu d'inscrire l'examen de l'ensemble des aspects de bien-être dans le mandat du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et questions de bien-être associées (WKM&WI)¹ et convenu d'un plan d'action actualisé (voir le rapport de la 65^{ème} réunion de la Commission baleinière internationale en 2014, Annexe H, Appendice 4).

Le rapport de l'atelier de la CBI, organisé par le gouvernement sud-africain en mai 2016, revêt cette année un intérêt particulier.

13.3.1 Rapport de l'atelier de la CBI sur les aspects de bien-être des cétacés non liés à la chasse

13.3.2 Engagement d'autres organisations et experts sur des questions liées au bien-être des cétacés

13.4 Questions de bien-être associées à l'emmêlement des grands cétacés

En 2010 et 2011, la CBI a organisé deux ateliers qui ont préparé une série de recommandations pour répondre aux préoccupations en matière de bien-être des baleines enchevêtrées dans des débris marins. Lors de la 64^{ème} réunion de la CBI en 2012, la Commission a entériné les recommandations de ces ateliers, notamment la promotion de la création de réseaux nationaux d'intervention en cas d'emmêlements. Un coordinateur dédié est détaché auprès du Secrétariat depuis 2011 pour mettre en œuvre ces recommandations.

Le rapport du troisième atelier d'experts de la CBI sur les problèmes d'emmêlement des grandes baleines, qui s'est tenu à Provincetown en avril 2015, revêt un intérêt particulier cette année. De plus, le rapport d'un atelier organisé conjointement par la CBI, la NOAA, le *New England Aquarium* (NEAq) et le *Consortium for Bycatch Reduction* (consortium pour la réduction des prises accidentelles) présentera des recommandations sur les moyens de réduire le nombre d'emmêlements de grandes baleines.

13.4.1 Rapport du troisième atelier d'experts de la CBI sur les problèmes d'emmêlement de grandes baleines

13.4.2 Rapport de l'atelier d'experts conjoint sur la réduction des emmêlements des grandes baleines et des captures accidentelles

13.4.3 Rapport d'activité du Secrétariat

13.5 Réponse aux échouages

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour suite à l'adoption, lors de la 65^{ème} CBI en 2014, du plan d'action du WG-WKM&WI, ayant notamment pour objectif d'examiner les réseaux de collecte de données sur les échouages, afin de formuler des recommandations spécifiques à la Commission sur les implications des interventions en cas d'échouage sur le bien-être des cétacés.

¹ Lors de la 65^{ème} réunion de la CBI en 2014, le nom révisé ('Working Group on Whale Killing Methods and Welfare Issues' (groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et questions de bien-être associées - WG-WI), le mandat et plan d'action décrit au document IWC/65/WKM&AWI05 Rev2 ont été adoptés par consensus.

Cette année, l'atelier de la CBI, récemment organisé par le gouvernement sud-africain et relatif à l'élaboration de directives sur le traitement de cas d'échouage des cétacés, revêt un intérêt particulier.

- 13.5.1 Rapport de l'atelier de la CBI sur l'élaboration de directives pratiques sur le traitement de cas d'échouage des cétacés
- 13.5.2 Recommandations du comité scientifique sur les échouages

14. PERMIS SCIENTIFIQUES

Le paragraphe 30 du Règlement de la Convention sur la réglementation de la chasse à la baleine (1946) porte sur les permis scientifique et indique que *'les propositions de permis font l'objet d'un examen et de commentaires du comité scientifique lors des réunions annuelles dans la mesure du possible'*.

Le comité scientifique a préparé un document, connu sous le nom d'Annexe P, qui précise le mandat et la procédure d'examen scientifique des propositions de permis spéciaux et résultats de recherche de permis existants et terminés. Pour les examens périodiques à long terme, un examen intervient normalement tous les 6 ans environ.

14.1 NEWREP-A

Le NEWREP-A (nouveau programme de recherche dans l'Antarctique) est un programme de permis spécial mis en œuvre par le gouvernement du Japon. Ce point est l'occasion pour le comité scientifique de présenter son rapport.

14.2 JARPN II

JARPN II (programme de recherche du Japon dans le Pacifique nord) est un programme de permis spécial mis en œuvre par le gouvernement du Japon. Ce point permet au comité scientifique de présenter son rapport.

14.3 Procédures utilisées par le comité scientifique pour procéder à l'examen des permis spéciaux

Ce point permet au président du comité scientifique d'informer la Commission de sa procédure 'Annexe P', utilisée pour l'examen des permis spéciaux.

14.4 Divers

15. SECURITE EN MER

Ce point est inscrit à l'ordre du jour pour assurer le suivi de la résolution 2011-2 et des discussions y afférentes lors de précédentes réunions de la CBI. En commentant le projet d'ordre du jour, le Japon a noté que malgré les résolutions et déclarations y relatives, la *Sea Shepherd Conservation Society* avait réitéré en janvier 2016 son intention de mener des activités violentes. Le Japon a demandé d'avoir la possibilité de fournir des informations actualisées sur cette question.

16. AUTRES QUESTIONS LIEES A LA CONSERVATION

16.1 Plans de gestion et de conservation

En 2008, la CBI a adopté les plans de gestion et de conservation comme outil de gestion évolutif, souple et adapté pour améliorer les résultats de conservation des populations de cétacés les plus menacées.

Les travaux progressent dans le cadre du groupe de travail permanent sur les plans de gestion et de conservation du comité de conservation et des travaux du comité scientifique sur les stocks de baleines et préoccupations environnementales.

- 16.1.1 Baleine grise du Pacifique ouest
- 16.1.2 Baleine franche australe de l'Atlantique sud-ouest
- 16.1.3 Baleine franche australe du Pacifique sud-est
- 16.1.4 Propositions de CMP supplémentaires
- 16.1.5 Rapport d'activité du groupe de travail permanent sur les CMP

16.2 Observation des baleines

En 2012, la Commission a adopté son plan stratégique quinquennal sur l'observation des baleines et le groupe de travail permanent (SWG-WW) a poursuivi ses travaux sur les actions décrites dans le plan. Cette année, un rapport actualisé sur le développement du manuel d'observation des baleines en ligne de la CBI et un rapport de l'Association des pays riverains de l'Océan Indien intitulé '*Building sustainable whale and dolphin watching tourism in the Indian Ocean region*' (développer un tourisme durable d'observation des baleines et des dauphins dans la région de l'océan Indien), qui s'est tenu au Sri Lanka en février 2016, revêtiront un intérêt particulier.

Les aspects scientifiques de l'observation des baleines sont discutés par le comité scientifique en réponse à une demande d'avis sur l'observation des baleines figurant dans la résolution 1994-14.

- 16.2.1 Rapport de l'atelier conjoint sur le renforcement des capacités d'observation des baleines et des dauphins dans la région de l'océan Indien
- 16.2.2 Rapport d'activité du groupe de travail permanent sur l'observation des baleines du comité de conservation

16.3 Rapports nationaux sur la conservation des cétacés

Les gouvernements contractants peuvent soumettre des rapports nationaux volontaires sur la conservation des cétacés au comité de conservation. Le comité se félicite de ces rapports et a encouragé d'autres pays à transmettre les leurs.

16.4 Partenariats régionaux de recherche

16.4.1 Partenariat de recherche de l'océan austral

Le partenariat de recherche de l'océan austral (*Southern Ocean Research Partnership, SORP*) de la CBI est un programme multilatéral de recherche destiné à fournir des informations scientifiques pertinentes à la CBI. Ce point de l'ordre du jour permet au président du comité scientifique de faire le point sur les progrès réalisés. Les campagnes de recherche internationales sont traitées au point 8.1.7 ci-dessous.

16.4.2 Situation du fonds volontaire

Les contributions volontaires effectuées en soutien du programme SORP sont conservées sur un fonds dédié de la CBI. Ce point de l'ordre du jour permet d'examiner la situation du fonds.

17. AUTRES QUESTIONS DE GESTION

17.1 Procédure de gestion révisée

La RMP est une méthode de calcul des taux de prélèvements soutenable, conformes aux objectifs de chasse commerciale à la baleine de la Commission, tels que développés lors de sa réunion annuelle en 1990. Elle consiste principalement en un algorithme de limite des captures (CLA), qui est la formule utilisée pour calculer le nombre de prélèvements autorisés, sur la base des prises passées et des estimations d'abondance. Elle inclut également des règles d'étalement de ces prélèvements par zone,

pour tenir compte des incertitudes sur le nombre de stocks des espèces concernées et l'étendue des zones qu'elles habitent. Une description supplémentaire de la RMP peut être consultée sur le site Internet de la CBI : <https://iwcc.int/rmp>

La Commission a adopté la RMP en 1994 dans sa résolution 1994-5, même si ladite résolution réaffirmait que la RMP ne pouvait être appliquée dans la pratique avant d'intégrer tous les aspects du plan de gestion révisé (RMS) dans le Règlement. La Commission a reconnu que les discussions sur le RMS étaient dans l'impasse lors de la 58^{ème} réunion de la CBI en 2006.

Le comité scientifique poursuit ses travaux sur la meilleure façon d'appliquer la RMP. Il s'agit notamment de l'examen en cours des moyens permettant d'améliorer la RMP, dont un compte-rendu figure dans les 'Questions générales' ci-dessous.

Le comité scientifique continue également de compiler et d'analyser des informations sur la meilleure manière d'appliquer la RMP à une série de stocks. Ce processus, connu sous l'appellation "mise en œuvre de la RMP" est permanent, compte tenu des nouvelles connaissances disponibles en continu. Les résultats permettraient au comité scientifique de recommander des limites de capture dans le cas d'une réintroduction de la chasse commerciale à la baleine et de préciser comment les prises devraient être étalées dans l'espace. Un compte rendu figure ci-dessous au point 'Processus de mise en œuvre'. Bien que les calculs de CLA ne requièrent que des données relatives aux prises passées et aux estimations d'abondance par zone, le processus de mise en œuvre tient également compte d'autres données, comme les informations génétiques qui indiquent les zones habitées par les différents stocks.

Les captures accidentelles font également partie de la RMP. Ceci est dû au fait que la RMP examine l'ensemble des prélèvements, y compris ceux causés par des collisions avec les navires, les captures accidentelles et les emmêlements. Les estimations de prélèvements futurs éventuels de cette nature seraient soustraites des limites de captures générées par la RMP si des recommandations de limites de captures devaient être faites pour la chasse commerciale.

17.1.1 Questions générales

17.1.2 Processus de mise en œuvre

17.2 Infractions

Le sous-comité Infractions se réunira le 21 octobre 2016. Il permet aux gouvernements contractants de signaler des infractions conformément à l'article IX.4 de la CIRCB (1946). Il examine également des questions et documents relatifs au plan d'inspections nationaux, les informations requises au titre de la Section VI du Règlement et des mises à jour sur les lois et réglementations nationales.

17.3 Captures par les pays non membres

A ce point, les gouvernements contractants ont la possibilité de soulever des questions relatives aux captures par les pays non membres. Le comité scientifique présentera un compte rendu des communications reçues pendant l'intersession du gouvernement canadien.

18. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Au titre de ce point, la Commission peut recevoir des rapports d'observateurs de la CBI auprès d'autres organisations.

De plus, le Secrétariat rendra compte de son engagement auprès d'autres organisations, découlant de récentes recommandations de la CBI et de sa résolution 2014-2.

19. FINANCE ET ADMINISTRATION

La réunion du comité Finance et Administration est prévue le samedi, 22 octobre 2016 et son rapport sera disponible.

19.1 Questions administratives

19.1.1 Communications de la CBI

Ce point permettra au comité F&A de présenter un compte rendu sur les progrès réalisés pour développer et augmenter le nombre de communications externes et internes de la CBI.

19.1.2 Archivage des documents de la CBI

Ce point permettra au comité F&A de présenter un compte rendu sur les progrès réalisés pour accroître l'accès en ligne au nombre considérable de documents archivés de la Commission.

19.1.3 Rapport sur les communications confidentielles

Conformément à la règle de procédure P.3, le Secrétaire doit communiquer toutes les communications confidentielles adressées à la Commission ou au Bureau au cours de l'année précédente, durant des années au cours desquelles la Commission ne se réunit pas. Ce point permet au comité F&A de présenter la déclaration du Secrétaire

19.1.4 Dispositions liées à l'organisation de la réunion

Lors de la 65^{ème} réunion de la CBI en 2014, la Commission a recommandé que le Secrétariat procède à un examen formel des dispositions relatives à la réunion, à la lumière des changements de procédure précédents. Au titre de ce point, le Secrétariat présentera les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée à la fin de la 65^{ème} réunion de la CBI.

19.2 Groupes de travail intersessions

19.2.1 Efficacité opérationnelle et mesures de réduction des coûts

Lors de la 63^{ème} réunion de la CBI, la Commission avait adopté la résolution 2011-1 qui prévoyait notamment d'inscrire comme point permanent à l'ordre du jour de la Commission la question de l'efficacité opérationnelle de la CBI pour garantir que ses règles et procédures soient alignées sur les bonnes pratiques internationales et traiter tout problème ou question spécifique découlant de ses opérations. De même, lors de la 63^{ème} réunion de la CBI, le comité F&A a souligné l'importance d'un examen continu des économies susceptibles d'être réalisées grâce au changement dans les pratiques de fonctionnement de la Commission.

Un groupe de travail a été mis en place pour examiner ces questions lors de la 64^{ème} réunion de la CBI en 2012 et le comité F&A présentera un rapport sur les progrès réalisés.

19.2.2 Renforcement des finances de la CBI

Lors de la 62^{ème} réunion de la CBI en 2010, la Commission avait adopté une recommandation pour convoquer un petit groupe de correspondance chargé d'examiner les possibilités d'intégration du financement de la conservation dans le budget général de la CBI. Le mandat de ce groupe a été précisé lors de la 63^{ème} réunion de la CBI en 2012 et de sa 65^{ème} réunion en 2014. Les travaux se sont poursuivis pendant l'intersession et le comité F&A rendra compte des progrès réalisés.

19.2.3 Présentation d'options pour la participation des gouvernements à moyens limités aux travaux de la Commission

Lors de la 65^{ème} réunion de la CBI en 2014, la Commission a reconstitué son groupe de travail sur le soutien des gouvernements à moyens limités en vue de leur participation aux travaux de la Commission. Le comité F&A aura la possibilité de présenter les progrès réalisés depuis 2014.

19.2.4 Conseils d'orientation sur le site Internet

En mars 2015, le Bureau a mis en place un groupe de travail sur les conseils d'orientation relatifs au site Internet, en vue de fournir les principes généraux et conseils pratiques sur l'utilisation du site Internet de la CBI. Le groupe de travail a achevé ses travaux et présentera un rapport au comité Finance et Administration. Le président du comité F&A aura la possibilité de présenter les recommandations du comité F&A.

19.2.5 Elaboration des règles de procédure du comité scientifique

- Examen des changements découlant de la résolution 2014-4

Ce point permet à la Commission de recevoir les propositions du comité scientifique relatives au changement de ses règles de procédure, initialement proposées par la Commission dans le cadre de sa résolution 2014-4.

Examen des changements découlant de la réunion du comité scientifique en 2016

Ce point permet à la Commission de recevoir les demandes du comité scientifique relatives à la mise à jour de ses règles de procédure à la suite des discussions menées lors de sa réunion en 2016.

19.3 Formule de calcul des contributions

Le président du comité F&A présentera un compte rendu des discussions menées sur la formule de calcul des contributions financières ou toute autre question connexe.

19.4 Etats financiers

Ces questions seront, dans un premier temps, discutées au sein du sous-comité budgétaire lors de sa réunion prévue le jeudi, 20 octobre 2016. Le sous-comité budgétaire présentera son rapport au comité Finance et Administration.

19.4.1 Etats financiers provisoires de 2016

19.4.2 Plan de travail et budget de recherche du comité scientifique pour 2017 et 2018

Ce point permet à la Commission de recevoir le plan de travail du comité scientifique, tel qu'élaboré lors de sa réunion de 2016 ainsi que le budget de recherche associé.

19.4.3 Budget de la Commission pour 2017 et 2018

Le comité F&A présentera un budget biennal, établi par le sous-comité budgétaire, pour approbation par la Commission.

19.5 Fonctionnement et composition du sous-comité budgétaire

La composition du sous-comité budgétaire se fait par rotation des gouvernements contractants. Deux sièges sont alloués aux gouvernements contractants de chaque groupe de pays selon leur capacité de paiement et les mandats ont une durée de 3 ans, à l'issue de laquelle les sièges sont répartis par ordre alphabétique. Deux sièges ouverts peuvent être attribués à n'importe quel gouvernement contractant.

Au titre de ce point, le président du comité F&A informera la Commission de la composition actuelle du sous-comité budgétaire.

19.6 Méthodes de travail du comité scientifique

Le comité scientifique a inscrit à son ordre du jour un point permanent lui permettant d'examiner et d'actualiser ses méthodes de travail. Ce point permet au président du comité scientifique d'informer la Commission des progrès récemment réalisés.

20. ADOPTION DES RAPPORTS DES COMITES

Ce point permet l'adoption officielle des rapports de tous les comités, sous-comités et groupes de travail, tels qu'énumérés, et l'approbation de toutes les recommandations qu'ils contiennent.

- 20.1 Rapport du comité scientifique de 2015 (SC66a)
- 20.2 Rapport du comité scientifique de 2016 (SC66b)
- 20.3 Rapport du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort et les questions de bien-être associées
- 20.4 Rapport du sous-comité sur les infractions
- 20.5 Report du sous-comité budgétaire
- 20.6 Rapport du comité de conservation
- 20.7 Rapport du sous-comité sur la chasse autochtone de subsistance
- 20.8 Rapport du comité Finance et Administration

21. ELECTIONS

Bruno Mainini (Suisse) a pris la présidence de la CBI à la fin de la 65^{ème} réunion de la CBI en 2014 et a terminé son mandat de deux ans.

Joji Morishita (Japon) a pris la vice-présidence de la CBI à la fin de la 65^{ème} réunion de la CBI en 2014 et a terminé son mandat de deux ans.

Conformément à la règle de procédure M.9, le président, le vice-président et le président du comité F&A sont automatiquement membres du Bureau.

- 21.1 Election du président
- 21.2 Election du vice-président

22. COMPOSITION DU BUREAU

Le Bureau est mis en place au titre de la règle procédure M.9. Les commissaires sont nommés pour une période de deux ans et ce point de l'ordre du jour prévoit la nomination de nouveaux membres.

23. DATE ET LIEU DES PROCHAINES REUNIONS

Le calendrier biennal de la Commission signifie que sa prochaine réunion aura lieu en septembre ou octobre 2018. La règle de procédure B.1 encourage les gouvernements contractants souhaitant adresser une invitation à le notifier deux ans à l'avance.

Le comité scientifique maintient son calendrier de réunions annuelles et devrait se réunir fin mai ou début juin 2017 et à des dates similaires en 2018.

La communication circulaire CBI.ALL.248 du 24 mars 2016 a invité les gouvernements contractants à accueillir les prochaines réunions. Le rôle du pays hôte est de fournir un lieu de réunion et un cadre appropriés pour les réunions. Pour les réunions de la Commission et du comité scientifique, la CBI prévoit un budget destiné à couvrir la majorité des coûts et les dispositions relatives aux réunions sont, pour la plupart, prises par le Secrétariat, dont le directeur technique dirigera à la fois la planification et la gestion sur site des réunions.

Près de 500 délégués de 64 pays se sont rendus en Slovénie pour participer à la réunion de la Commission en 2014. De plus, plus de 50 journalistes, photographes et équipes de tournage étaient présents à la réunion qui a attiré l'attention des médias du monde entier. Un nombre similaire est attendu en 2018 et les sites potentiels doivent disposer de chambres d'hôtels et d'infrastructures pour accueillir ce nombre de participants.

Le Secrétariat peut fournir à tout gouvernement contractant souhaitant accueillir une réunion de la Commission ou du comité scientifique des informations détaillées. Tout membre désireux d'obtenir davantage d'informations sur l'accueil d'une réunion peut contacter Simon Brockington ou Mark Tandy au Secrétariat pour une discussion informelle.

- 23.1.1 Rapport du comité Finance et Administration
- 23.1.2 Discussions de la Commission et actions en découlant

24. QUESTIONS DIVERSES

25. ADOPTION DU RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS, DES DECISIONS ET ACTIONS REQUISES DE LA 66^{ème} REUNION DE LA CBI

Un résumé des principaux résultats, décisions et actions requises de la réunion sera présenté pour adoption en plénière. Ce point de l'ordre du jour produit le résumé officiel des résultats de la réunion.

- 25.1 Adoption du résumé des principaux résultats, décisions et actions requises
- 25.2 Conclusions du président